



S'ENGAGE  
AVEC VOUS  
POUR UNE  
**VILLE  
DURABLE**

# PERMIS DE Végétaliser **BANYULS-SUR-MER**

## DOSSIER DE PRÉSENTATION



Le département des Pyrénées-Orientales et la ville de Banyuls-sur-mer sont confrontés à une sécheresse et des épisodes caniculaires sans précédent.

Dans ce contexte, il devient urgent de

*semer aujourd’hui  
des pistes de solutions pour  
demain,*

notamment en encourageant le développement de la végétalisation dans les rues en s'appuyant sur une démarche collective et participative.

# *Sommaire*

## **DOSSIER DE PRÉSENTATION**

Permis de végétaliser Banyuls .....	P 03
Qui fait quoi ? Comment procéder .....	P 06
Foire aux questions .....	P 08
Conseils aux jardiniers .....	P 09
Partenariat avec le Biodiversarium .....	P 11



# VÉGÉTALISER BANYULS

UNE SOLUTION EN ACCORD AVEC LE  
*Projet de Territoire*

## DÉFI 1

Une ville plus citoyenne, solidaire et inclusive

## DÉFI 2

Une ville qui préserve son territoire en synergie  
avec la biodiversité

## DÉFI 4

Une ville qui s'engage pour le bien vieillir et la santé

Plus globalement, et notamment dans le cadre de son classement en **SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE**, la ville de Banyuls-sur-mer considère que la végétalisation du domaine public participe à la mise en valeur de l'espace urbain et présente un intérêt public au point de vue paysager.



# LES OBJECTIFS



- Développer **L'EMBELLISSEMENT DES RUES** et améliorer l'attractivité de la commune
- **PERMETTRE AUX HABITANTS DE PARTICIPER** à l'amélioration du cadre de vie
- Favoriser les échanges entre voisins et renforcer le **LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL**
- Améliorer la **SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE** des riverains
- Créer des **PARCOURS DE FRAÎCHEUR** favorisant les déplacements doux
- Favoriser le développement de la **NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ EN VILLE**
- Augmenter les surfaces désimperméabilisées pour **FAVORISER L'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES**, recharger la nappe et soulager les réseaux d'assainissement
- **AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR** par captation des polluants atmosphériques
- Limiter l'effet d'îlot de chaleur et **AMÉLIORER LE CONFORT D'ÉTÉ** dans le centre urbain
- Améliorer le confort thermique des bâtiments et **RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE**



## LE PERMIS DE *Végétaliser Banyuls*

Initié à Rennes en 2004, et aujourd'hui démocratisé dans de nombreuses communes, le Permis de Végétaliser est une **DÉMARCHE PARTICIPATIVE** basée sur le volontariat des habitants, associations et commerçant volontaires :

**C'EST UN CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE ET UN ADMINISTRÉ AFIN DE LUI CONFIER LA GESTION D'UN ESPACE VÉGÉTALISÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

**LA COMMUNE MET GRATUITEMENT À DISPOSITION UN ESPACE PUBLIC**  
déjà végétalisé ou prêt à végétaliser



**L'ADMINISTRÉ S'ENGAGE À JARDINER CET ESPACE POUR UNE DURÉE DÉFINIE**  
(plantation, arrosage, taille, remplacement des dépéris etc)

Cet accord est donné à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande réalisée par les services de la commune.

Chaque année, le nombre de permis de végétaliser à Banyuls-sur-mer sera limité à 20.

# QUI FAIT QUOI ?

## LA VILLE DEMANDEUR

- Etudie les demandes, les études de faisabilité techniques et délivre les permis de végétaliser
- Réalise les travaux et aménagements sur la voirie et le travail de préparation du sol
- Fournit les mobilier urbain, les plants, le terreau et le paillage (BRF) issu du broyage des déchets verts communaux
- S'assure que les plantations sont entretenues et répond aux questions des jardiniers

- Choisit la ou les espèces à planter dans la palette «Végétaliser Banyuls » et dépose un dossier de demande de permis
- Une fois le permis délivré et les aménagements réalisés, il réalise la plantation
- S'engage à arroser et entretenir la plantation (taille, amendement etc)
- Enlève les détritus éventuellement déposés par des tiers
- S'engage à n'utiliser aucun désherbant ou autre produit chimique ou de synthèse

En cas d'abandon ou de non-entretien de l'espace végétalisé les services municipaux prendront contact avec le détenteur du permis. Si après cet entretien l'espace continue à ne pas être entretenu le permis de végétaliser sera retiré.

## COMMENT PROCÉDER ?

### QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?

Toute personne physique ou morale qui souhaite jardiner près de son domicile ou de son lieu de travail.  
Les locataires devront s'orienter vers les plantations en pot ou en jardinière.

### QUAND ?

Le dossier peut être déposé à tout moment de l'année, au plus tard le 15 juin pour un permis délivré à l'automne.

### LES DÉMARCHES

1. Remplir le dossier d'inscription disponible en mairie ou le site de la ville
2. Le déposer complété en mairie
3. La ville étudie la demande au cas par cas

(largeur des trottoirs, présence de réseaux, zone protégée etc) et, si toutes les conditions sont réunies, délivre un permis de végétaliser au demandeur accompagné de toutes les infos pratiques et d'un planning de mise en œuvre

4. La Ville réalise les travaux d'aménagement et prépare les zones de plantation sur le domaine public. Une fois les travaux finis, la permission de voirie transmise, et les plantations récupérées auprès de la mairie, vous pourrez commencer à planter.

### LE PLANNING

Automne

Attribution des nouveaux permis et Plantations  
Bilan et partage d'expériences

Hiver

Entretien des plantations

Printemps

Entretien des plantations  
Suivi et partage d'expériences

Eté

Clôture des dépôts des nouvelles candidatures  
Instruction des dossiers

07



# FOIRE AUX QUESTIONS

## **MA PLANTE A ÉTÉ VOLÉE, QUE FAIRE ?**

Si votre plante a été volée, vous devez déposer une plainte auprès de la gendarmerie, et transmettre le justificatif du dépôt de plainte en mairie. Le service compétent pourra vous proposer un dispositif de remplacement en fonction des possibles.

## **JE DÉMÉNAGE, QUE DEVIENT MON PERMIS DE VÉGÉTALISER ?**

Vous devez signaler votre déménagement au service Vie Citoyenne par téléphone ou e-mail. Nous vous invitons à vous rapprocher de vos voisins pour leur demander s'ils acceptent d'assurer l'entretien de vos plantations temporairement, ou carrément de transférer votre permis à leur nom.

Dans tous les cas, les plantes et mobilier de plantation (jardinières, pots) devront rester sur place.

A votre départ, la ville procèdera à un état des lieux de l'espace végétalisé afin de trouver la meilleure solution.

## **JE SUIS LOCATAIRE, PUIS-JE AVOIR UN PERMIS DE VÉGÉTALISER ?**

Oui, les locataires peuvent bénéficier d'un permis de végétaliser, ils devront s'orienter vers les plantations en pot.

## **LE PERMIS M'ENGAGE POUR QUELLE DURÉE ?**

Les permis délivrés par la Ville de Banyuls-sur-mer vous engagent sur une période de trois ans renouvelables.

## **UN DOUTE ? UNE QUESTION ?**

Contactez le service Vie Citoyenne et nous vous répondrons dans les meilleurs délais.



## QUELQUES *Conseils aux Jardiniers*

Planter légèrement en cuvette pour récupérer les eaux de ruissellement, et si possible choisissez un espace alimenté par une gouttière.

Pour l'arrosage, pensez à récupérer les eaux de lavage des légumes, l'eau des carafes ou l'eau de chauffe.

Privilégiez le maintien d'un enherbement spontané raisonnable pour favoriser la biodiversité.

Veillez à ce que le pied des végétaux soit toujours recouvert de paillage afin de limiter l'évaporation.

Si vous en avez la possibilité, compostez à domicile vos déchets organiques afin d'apporter un amendement naturel à la terre de votre espace végétalisé.

Surveillez les périodes de floraison afin de constituer une bibliothèque de graines.

Attention à ne pas surdimensionner votre projet.

**VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À L'EMBELLISSEMENT DE NOS ESPACES COMMUNS ? N'HÉSITEZ PAS, INSCRIVEZ-VOUS !**



## EN PARTENARIAT AVEC LE



Dans les années 1950, le directeur du Laboratoire Arago Georges Petit décide de créer une facette terrestre de l'Observatoire Océanologique, un Centre d'Écologie Méditerranéenne dans lequel les chercheurs et les étudiants puissent observer et expérimenter la botanique et la biodiversité terrestre soumises au climat méditerranéen.

Ouvert au public en 2010, ce parc de 3 hectares offre un parcours de visite original en extérieur et intérieur :

- Les terrasses surplombants la vallée de la Baillaury et leurs thématiques ornementales
- Le sentier de découvertes de la gestion naturelle des milieux
- Les espaces d'expositions temporaires et permanentes.

Aujourd'hui, plus de 500 espèces végétales sont présentes sur le site, ligneuses ou herbacées, locales ou originaires d'autres zones jouissant d'un climat méditerranéen (Californie, Australie, Afrique du Sud...). Le jardin abrite aussi toute une faune associée à ces espèces végétales (insectes, oiseaux, batraciens, etc.), un terrain de jeu idéal pour les naturalistes et photographes !

**PLUS D'INFORMATIONS : [WWW.BIODIVERSARIUM.FR](http://WWW.BIODIVERSARIUM.FR)**

Le Jardin Méditerranéen est partenaire du Permis de Végétaliser Banyuls.